Sac A Pof
ESCALADE ASSOCIATIVE 59

Modalité et organisation des groupes compétitions (saison 2025/2026)

Le club Sac à Pof offre un encadrement particulier aux compétiteurs, en leur consacrant des moyens humains, matériels et financiers conséquents. Ceci nous incite à fixer les règles suivantes :

Le club investit davantage sur les compétiteurs pour plusieurs raisons :

- Le club a choisi de se donner une vocation sportive ambitieuse, vis-à-vis de ses adhérents mais également de son environnement en répondant aux sollicitations de sa fédération et de ses instances délocalisées (ligue, comité territorial) à l'occasion de l'organisation de compétitions (accueil, arbitrage) ;
- Les compétiteurs et leurs parents sont des adhérents privilégiés qui représentent des forces vives auxquelles le club peut faire appel lors de ses temps-forts ;
- Les compétiteurs représentent l'image du club auprès du milieu sportif local, des autres clubs de la région et de sa fédération ;
- Les résultats des compétiteurs du club servent à établir le classement national des clubs, qui donne accès à des financements sous forme de subventions en fonction de la place obtenue.

Le compétiteur recevant davantage d'attention, le club attend en retour une implication de sa part à la hauteur des moyens qui lui sont consacrés. La charte détaille les engagements du club auprès des compétiteurs et l'implication attendue par le compétiteur et ses parents.

Modalités d'accès aux groupes compétition

1. Quatre équipes (max 12 par équipes) compétitions sont dédiées au club Sac à Pof :

- 1 Equipe ***"Espoir"*** dont l'encadrement est assuré par Geoffroy qui cible particulièrement les enfants des catégories U11 et U13, dont l'objectif est de faire découvrir la compétition, en les préparant et en les encadrant aux championnats départementaux, régionaux. Ce groupe pourra être complété par d'autres enfants primo accédant à la compétition d'autres niveaux (max U15). Ils s'entraînent au polyèdre le jeudi de 17h30 à 19h30 *et peuvent à la marge s'inscrire sur un 2ème créneau Loisirs. (Engagement à prendre le 30 aout pour l'année avec présence obligatoire sur les 2 créneaux si choisi) ;*
- 2 Equipes ***"Performance-Régional"***, dont les encadrements sont assurés par Benoît accueillent les catégories U15, U17, U19, U21 à seniors, dont l'objectif est de réaliser des **performances en compétitions départementales et régionales**. Ces groupes s'entraînent au Polyèdre les mercredis de 16h30 à 19h00 pour le 1er groupe et 18h30 à 21h00 pour le 2ème groupe groupe + le vendredi de 17h30 à 20h00 pour le 1er groupe et de 19h00 à 21h30 pour le 2ème groupe ;
- 1 Equipe ***"Elite"***, dont l'encadrement est assuré par Elliott accueil les catégories U15 à Séniors, dont l'objectif est de réaliser **des performances en compétitions Nationales**. Ce groupe s'entrainera 2 à 3 fois par semaine (le planning sera transmis ultérieurement par Elliott) avec au minimum 1 entrainement par semaine au Polyèdre sans créneau défini.
- 1 Dimanche par mois un regroupement **ouvert à toutes les équipes** au polyèdre pour favoriser les **échanges** et la **cohésion**.

2. La constitution des groupes se fonde sur la ***catégorie d'âge***, le ***niveau,*** *la* ***motivation*** et ***l'engagement*** :

- L'intégration d'un jeune au groupe espoir se fait sur validation conjointe de son entraîneur d'école d'escalade et de l'entraîneur du groupe espoir.
- L'intégration au groupe performance-régional est proposée par l'entraineur en fonction des résultats régionaux et/ou lors d'un sélectif et de l'engagement du compétiteur constaté lors des entraînements.
- L'intégration au groupe Elite se fait sur dossier ou sélectif et sur l'engagement du compétiteur constaté lors des entraînements.

Les entraîneurs décident chaque année de la composition des groupes dans le respect des critères de constitution. Le maintien au sein de ces groupes d'une année à l'autre est **conditionné par le déroulement de l'année précédente** (revue effectuée par l'entraîneur en fin de saison), notamment la participation effective aux compétitions, l'engagement…

CAT.	ÂGE EN 2026	ANNÉES DE NAISSANCE
VÉTÉRAN 2	50 ans et +	1976 et avant
VÉTÉRAN 1	40 à 49 ans	1986 à 1977
SÉNIOR	21 à 39 ans	2005 à 1987
U21	19 et 20 ans	2007 et 2006
U19	17 et 18 ans	2009 et 2008
U17	15 et 16 ans	2011 et 2010
U15	13 et 14 ans	2013 et 2012
U13	11 et 12 ans	2015 et 2014
U11	09 et 10 ans	2017 et 2016

Engagements et implication du club

3. Le club propose deux créneaux d'entraînement pendant la semaine aux compétiteurs.

   Les compétiteurs (à partir de 16 ans) du 2ème groupe ***"Performance-Régional"*** et **« Elite »** peuvent rester après leurs séances jusqu'à la fermeture de la salle. Ils peuvent accéder aux salles de Sac à Pof lors de tous les créneaux adultes dans la semaine, sans restrictions.

4. Le club fournit gratuitement aux compétiteurs un T-shirt du club[1] permettant de participer aux compétitions. Il prête le matériel nécessaire aux sorties non encadrées des membres du groupe compétition : crashpads et casques pour tous, cordes pour les initiateurs.

5. Le club prend en charge les inscriptions des membres des groupes compétition pour toutes les compétitions du circuit fédéral (département/région/demi-France/France). Le club attribue un forfait pour les frais de déplacement et d'hébergement à la demi-finale des championnats de France et aux championnats de France (une somme maximale forfaitaire déterminée à l'issue de la saison sportive par le comité directeur).

6. Le club finance chaque année[2] l'accès aux formations fédérales des membres des groupes compétition et de leurs parents adhérents : juge de bloc et de difficulté, initiateur SAE, ouvreur de club. Les personnes ayant bénéficié de ces formations sont invitées en retour à rendre service au club lorsque l'occasion se présente.

[1] Lors des compétitions officielles, un compétiteur a l'obligation de porter le T-shirt de son club, faute de quoi il s'expose à un carton jaune. Deux cartons jaune dans l'année équivalent à un carton rouge, ce qui interdit au compétiteur de se présenter au reste des compétitions de l'année.

[2] À concurrence d'un nombre maximum de formations déterminé au début de l'année par le comité directeur.